

Compte-rendu du Bureau Syndical du jeudi 02 juillet 2020 à Le Pouzin

Étaient présents : M. Jérôme BERNARD, Mme Aïda BOYER, Mme Stella BSERENI, M. Dominique CHAMBON, M. Gérard GRIFFE, M. Alain LOUCHE, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, M. Gilbert PETITJEAN

Assistaient également en tant qu'invités : M. Ludovic BAYLE, M. Mark CARRINGTON, Mme Marie MAHIEU et Mme Athénée ROUBIN.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h30

Sommaire

1- Approbation du compte rendu du 30 Janvier 2020	2
2- Renouvellement du contrat carte d'achat avec la Caisse d'Epargne	2
3- Adhésion de la mairie de Chantemerle Les Blés (26)	2
4- Présentation de la solution Jitsi.numerian.fr	2
5- Présentation des nouveaux objectifs de l'application Jaimaplace.fr suite au confinement.....	3
6- Ressources humaines	3
Création d'un poste au Syndicat Mixte	3
Renouvellement de contrat.....	4
7- Présentation du projet de Datacenter	4
8- Cessions de véhicules	7
9- Convention avec le CD26 dans le cadre du projet Pass Numérique	7
10- Convention avec le CD07 dans le cadre du PIA 2020	8
11- Conventions avec le CDG07	8
12- Proposition de publicité dans l'annuaire de l'AMF 07	8
13- Remboursement de frais à des agents.....	8

1- Approbation du compte rendu du 30 Janvier 2020

M. Le Président présente le compte rendu du Bureau Syndical du 30 janvier 2020

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité celui-ci.

2- Renouvellement du contrat carte d'achat avec la Caisse d'Epargne

M. Le Président présente la proposition de renouvellement du contrat des cartes achats du Syndicat Mixte.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat.

3- Adhésion de la mairie de Chantemerle Les Blés (26)

M. Le Président informe les membres du Bureau Syndical de la demande d'adhésion de la mairie de Chantemerle Les Blés (territoire ARCHE Agglo).

Cette demande d'adhésion sera proposée à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

4- Présentation de la solution Jitsi.numerian.fr

M. Le Président présente un nouveau service de visio-conférence : La solution JITSY a été installée sur un serveur dans notre Datacenter.

C'est un produit libre et recommandé dans le Socle Interministériel de Logiciels Libres (SILL 2020), le catalogue de référence pour les administrations.

Les principales fonctionnalités sont les suivantes :

- Conversation instantanée de type tchat entre les participants
- Activer/désactiver le micro et/ou la caméra
- Mettre tout le monde en sourdine (micros coupés, uniquement pour l'hôte)
- Lever/baisser la main pour demander la parole
- Sécuriser une salle de réunion avec un mot de passe
- Statistiques sur le temps de parole des participants
- Afficher automatiquement le haut-parleur actif
- Afficher la vidéo d'un participant en particulier ou la mosaïque de tous les participants
- Partage d'écran : soit une fenêtre en particulier soit l'écran complet

M. Gilbert PETITJEAN demande combien de personnes pourraient se connecter simultanément. Mme Athénée ROUBIN répond que techniquement ce sera possible jusqu'à 100 maxi.

M. Jean-Pierre LEFEBVRE demande si cela exigera une installation sur le poste ? M. Ludovic BAYLE répond non et que ce produit est open source et sécurisé dans le DataCenter de Numérian.

Jean-Pierre LEFEBVRE : certaines autres solutions en pear to pear ne sont pas toujours convaincantes. Et de ne rien installer c'est un atout fort.

M. Le Président propose d'intégrer ce service dans le bouquet de service inclus dans l'adhésion et de mettre à disposition un compte par adhérent.

Alain LOUCHE rappelle que toutes les communes ont été confrontées à la recherche de cette solution.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité ce projet de service inclus dans l'adhésion.

5- Présentation des nouveaux objectifs de l'application Jaimaplace.fr suite au confinement

M. Le Président donne la parole à M. Ludovic BAYLE afin de présenter les évolutions de jaimaplace et indique que le projet pourrait aller plus loin que ce qui avait été défini lors des derniers bureaux syndicaux.

Au-delà de la seule gestion du marché par la collectivité et son placier, les développements ont été orientés vers la mise en avant (valorisation) du marchand ou de l'artisan qui expose. Ainsi, depuis le marché, l'interface va permettre le référencement et la promotion du marchand ou de l'artisan.

L'équipe de développement travaille en parallèle sur l'intégration d'une vue aérienne du marché.

Mme Aïda BOYER demande si d'autres producteurs (hors exposants) pourraient être référencés ; Le Directeur répond que oui.

M. Jérôme BERNARD s'interroge : qui est demandeur, à l'origine du projet ? Quel est l'objectif ? Il ne comprend pas vraiment la finalité du projet.

M. Ludovic BAYLE explique que le projet est à l'initiative de Numérian. L'idée d'origine était de fournir une solution logicielle à la gestion des marchés municipaux, car il n'y a pas d'offre logicielle existante pour ce besoin. Il répond qu'avec cette extension, il s'agit de valoriser le territoire et l'appareil commercial. Il y a également un intérêt pour Numérian de tester nos capacités de développement afin de pouvoir envisager d'autres projets par la suite.

M. Dominique CHAMBON précise que c'est la collectivité qui aura la main pour maintenir les données à jour.

M. Dominique CHAMBON précise que le but est de promouvoir les filières et acteurs du territoire.

M. Jérôme BERNARD dit qu'il faudra que les collectivités jouent le jeu.

6- Ressources humaines

Création d'un poste au Syndicat Mixte

M. Le Président indique que M. Jean-Claude BONDAZ, animateur des projets « Promeneurs du Net » et « Parentalité Numérique » termine son contrat cet été.

La CAF07, principal financeur sur ces projets, a affirmé vouloir poursuivre cette activité sur 2021 et continuer ainsi la collaboration avec Numérian et M. Jean Claude BONDAZ.

Afin de prolonger M. Jean Claude BONDAZ et par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée et sous réserve de l'article 34 de la présente loi, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Mme Aïda BOYER demande si cela peut s'avérer un poste pérenne. M. Le Président répond par la négative étant donné que ce projet est conditionné par le financement de la CAF07 et du CD07.

M. Jean-Pierre LEFEBVRE : est-ce bien encore le rôle de Numérian étant donné que cette activité n'est pas liée directement aux collectivités adhérentes ?

M. Le Président indique que ce projet est porté depuis quelques années déjà par Numérian et est financé à 100% à ce jour. Si un jour le financement venait à passer en dessous de 100%, la question pourra être abordée en bureau syndical sur le prolongement ou non de cette activité.

Les membres du bureau syndical donnent leur accord pour la création de ce poste et autorisent M. Le Président à diffuser l'offre sur Emploi Territorial.

Renouvellement de contrat

M. Le Président explique que Mme Blandine SIMO arrive à la fin de son contrat de 6 mois (en septembre) sur un poste de chargé de communication dans le cadre du projet Pass Numérique 26.

M. Le Président propose le renouvellement de son contrat pour une année supplémentaire étant donné que le projet Pass Numérique 26 a pris du retard à cause de la crise sanitaire, mais également pour les besoins de Numérian suite au départ de Mme Emmy BINEAU qui assurait la communication de Numérian jusqu'en juin dernier. M. Le Président indique que Mme Emmy BINEAU intervenait un jour par semaine à Numérian depuis 6 mois, et a développé son activité professionnelle à côté. Son entreprise en dehors de Numérian fonctionnant bien, Emmy a souhaité se consacrer totalement à son projet après trois années passées chez Numérian.

Les membres du bureau syndical approuvent le renouvellement du contrat de Mme Blandine SIMO.

7- Présentation du projet de Datacenter

M. Le Président rappelle la situation actuelle préoccupante de notre datacenter non répliqué (pas de plan de continuité actuellement). Les événements climatiques et sanitaires des douze derniers mois ont mis en exergue l'importance d'un équipement fiable et autonome.

M. Le Président présente donc deux projets aux membres du bureau syndical :

- Projet 1 : Construction d'une extension pour le Datacenter
- Projet 2 : Construction d'une extension pour le Datacenter + installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings

Projet 1 : Construction d'une extension au bâtiment pour le Datacenter

Le projet immobilier est lié à la construction du datacenter, la surface de l'extension sera de 232m² sur un seul niveau :

- Espaces techniques
- Espaces d'intégration et de stockage
- Espaces de bureau et de détente (pour assurer les astreintes)
- Espace Salle blanche
- Poste de sécurité et de supervision

M. Le Président présente le tableau des montants liés à l'agrandissement.

Côté dépenses :

- Coûts du gros œuvre = 464 000€
- Coûts liés à l'infrastructure du datacenter = 357 800€
- Total HT = 821 800€ / TVA = 164360
- **Total investissement TTC = 986 160€**

Côté financements :

- **Emprunt = 600 000 €**
Un crédit de 600 000 euros sera souscrit pour payer le solde de cet investissement. Une fois le datacenter en place une location de celui-ci sera proposé à l'Epic.
- **Vente bâtiment de Privas = 200 000€**
M. Le Président propose de céder les locaux de Privas à l'Epic pour 200 000 € étant donné que celui-ci, de par ses statuts, assure le développement du Datacenter.
- **FCTVA = 160 000€**
Au titre du FCTVA environ 160 000 euros, un crédit relai est proposé,
- **Total = 960 000€**

Le Directeur présente les chiffres récapitulatifs afférents et une projection financière sur le mandat 2020-2026 de cet investissement.

M. Gilbert PETITJEAN questionne sur la durée des travaux ; M. Le Président répond qu'en cas de démarrage début septembre 2020, il est possible d'envisager une livraison au 2^{ème} trimestre 2021 et que chaque trimestre reporté accentue le risque d'incident technique sans la réplication.

La première partie du projet se cantonne donc à la construction de l'extension.

Une seconde partie a été étudiée pour intégrer un volet écologique supplémentaire.

Projet 2 : Construction d'une extension pour le Datacenter + installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings

Cette seconde présentation est un prolongement de la première partie. Il s'agit d'ajouter une dimension écologique au projet initial en installant des ombrières photovoltaïques sur le parking, dont la production d'électricité serait utilisée pour l'alimentation du bâtiment principal et du futur datacenter.

M. Le Président insiste sur la nécessaire réduction de l'empreinte carbone, Numérian s'inscrirait ainsi dans la transition écologique.

Les constats suivants ont déclenché l'étude :

- Les besoins d'électricité actuels sur le bâtiment du Pouzin sont d'environ 42 000kWh annuel.
- Les besoins d'électricité du Datacenter actuel de Privas sont d'environ 110 000kWh par an.

Présentation en détail des atouts de la pose des ombrières :

- 500 m² de toiture (une allée complète du parking)
- Installation d'une borne de recharge voitures et vélos
- Récupération des eaux de pluie pour le bassin et l'arrosage
- Ombre et abri de la pluie pour les véhicules
- Auto-consommation complète de l'électricité pour alimenter le bâtiment et le nouveau DC (La courbe de consommation électrique du DataCenter est identique à celle de la production mensuelle des panneaux du fait de l'augmentation des besoins de climatisation pendant les périodes de forte chaleur)

Informations financières :

- Investissement supplémentaire de 215 000€ HT (258 000€ TTC)
- 12 900 euros d'amortissement par an (amortissement sur 20 ans)
- 12 500€ d'économie prévue par an sur la facture de consommation électrique (évaluation basse sans prendre en compte l'augmentation de l'électricité dans les années à venir)
- FCTVA de 42 312 €

Conclusion : 17 ans sont nécessaires pour financer l'installation sur la base de cette estimation basse.

Le Président invite les membres du bureau à échanger sur les 2 projets.

M. Gérard GRIFFE souhaite attirer l'attention du bureau sur les onduleurs qui doivent être changés très régulièrement et sur la perte naturelle de quantité d'énergie produite par le photovoltaïque avec les années.

M. Dominique CHAMBON lui souhaite mettre en garde sur le prix de rachat de l'électricité par EDF qui baisse régulièrement.

M. Le Président indique que Numérian n'a aucun intérêt à revendre la production d'électricité mais plutôt à l'autoconsommer. Le projet d'installation de photovoltaïque n'a pas vocation à faire gagner de l'argent, l'objectif aujourd'hui est de réduire le fait que les datacenters soient pointés du doigt parce que trop énergivores.

M. Le Président demande aux membres du bureau l'autorisation de lancer l'appel d'offre.

M. Le Président indique que des prêts spécifiques pour encourager les investissements écologiques existent.

M. Gérard GRIFFE : l'ADEME également.

M. Dominique CHAMBON suggère de donner le feu vert pour la publication d'un appel d'offre, puis ce sera ensuite à la nouvelle équipe de donner son avis et de trancher.

M. Le Président suggère également le dépôt du permis de construire.

Les membres du bureau syndical sont favorables au lancement de l'appel d'offre, au dépôt du permis de construire et à la cession pour 200 000 euros des locaux de Privas (du SM vers l'EPIC) après avis des domaines.

8- Cessions de véhicules

M. Le Président informe les membres du bureau syndical du renouvellement planifié du parc automobile. Dans ce cadre une Renault Twingo de 2008 et une Renault Clio break vont être cédées au prix unitaire de 2 000 euros.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ces cessions.

9- Convention avec le CD26 dans le cadre du projet Pass Numérique

M. Le Président présente la proposition de convention avec le Conseil Départemental de la Drôme concernant le projet Pass Numérique pour lequel le Syndicat Mixte a été retenu en 2019.

Via la conférence des financeurs, le Conseil Départemental apporte un soutien de 10 000 euros.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent M. Le Président à la signer.

10- Convention avec le CD07 dans le cadre du PIA 2020

M. Le Président rappelle les projets « Promeneur du Net » et « Parentalité Numérique » portés par la CAF07 et le CD07. Dans le cadre de ces projets, le Conseil Départemental de l'Ardèche propose une convention de financement à hauteur de 22 746€ pour l'année 2020.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent M. Le Président à signer celle-ci.

11- Conventions avec le CDG07

M. Le Président présente les deux conventions proposées par le Centre de Gestion de l'Ardèche pour la médecine du travail et le suivi des dossiers CNRACL.

M. Le Président rappelle que le Syndicat Mixte utilise ces services et propose de signer les nouvelles conventions.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ces deux conventions et autorisent M. Le Président à les signer.

12- Proposition de publicité dans l'annuaire de l'AMF 07

M. Le Président présente la proposition de l'AMF 07 afin d'avoir un encart dans l'annuaire et les coûts :

- Une page intérieure complète = 2 000€
- Une demi page intérieure = 1 200€
- Un quart de page = 800€

Après discussion entre les élus, les membres du Bureau Syndical décident de ne pas donner suite à cette proposition.

13- Remboursement de frais à des agents

M. Maurice QUINKAL indique aux membres du Bureau Syndical l'avance sur frais effectués par Mme Garlann NIZON pour un montant de 41,20 € concernant des frais de péages et d'essence et à M. Fabien GIRAUD pour un montant de 22,77€ concernant des frais d'essence.

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Bureau Syndical de rembourser ces factures.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité ces remboursements.